

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter deux pétitions. Pour gagner du temps, je vais les présenter ensemble.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ces pétitions sont signées par des citoyens de London et de Woodstock, en Ontario, de même que de Thorold, de St. Catharines, de Welland et de Niagara Falls. Les pétitionnaires manifestent leur vive inquiétude à l'égard de l'intention du gouvernement de désindexer les allocations familiales et de hausser les impôts. Ils demandent que la Chambre des communes veuille à annuler ces mesures.

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom de Canadiens de ma circonscription. Ceux-ci protestent contre la vente de la société de Havilland, une entreprise appartenant aux Canadiens, à une multinationale ayant son siège social à l'étranger. Ils demandent que le gouvernement rende publics tous les détails de la transaction, de sorte que les Canadiens sachent sur quelles conditions au juste on s'est entendu.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs de mes commettants, qui protestent contre la vente de de Havilland. Ils demandent au gouvernement de publier les détails de l'entente, pour qu'ils sachent quelles étaient toutes les options qui s'offraient à de Havilland.

* * *

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que, compte tenu de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement se prolongera aujourd'hui de douze minutes.

* * *

LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 3^e LECTURE DU PROJET DE LOI C-74

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

9 décembre 1985—Le président du Conseil privé:

Que, relativement au projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et pourvoyant à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, une séance soit attribuée pour l'étude de l'étape de la troisième lecture dudit projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: Conformément à l'article 26(2) du Règlement, l'avis de motion du gouvernement est porté, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ordres de dépôt de documents

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 382 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 382 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX AÉROPORTS

Question n° 382—**M. Nystrom:**

1. Le Conseil du Trésor a-t-il mis à la disposition du ministère des Transports des fonds pour son programme d'aide financière aux aéroports locaux pour l'année financière 1985-1986 et, dans l'affirmative, a) quel en a été le montant total, b) quels aéroports ont reçu des subventions et quelles améliorations voulait-on y apporter, c) dans quelle mesure les améliorations ont-elles été subventionnées dans chaque cas?

2. Quelle partie de l'affectation totale de crédits reste-t-il?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 31 mai 1985, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question au sujet notamment des régimes de pension de retraite de la Fonction publique. C'est une question très importante. Je commence à m'impatisser et à me demander si nous obtiendrons ces données. Je prie instamment le gouvernement de nous les fournir. Je me suis fait dire il y a deux ou trois semaines que j'allais les obtenir. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de s'adresser aux personnes compétentes et de nous obtenir, avant la fin de l'année, les faits dont nous avons besoin pour juger en connaissance de cause?

M. Lewis: Monsieur le Président, je vais communiquer volontiers avec les autorités compétentes.

M. Boudria: Monsieur le Président, je demande encore une fois au secrétaire parlementaire pourquoi il ne répond pas à mes questions au sujet des déplacements de la ministre d'État chargée des Transports. J'ai déjà demandé à maintes reprises qu'on me fournisse ces réponses.

Le 6 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question suivante: Le premier ministre a-t-il effectué un voyage en Jamaïque? Pourquoi le secrétaire parlementaire ne répond-il pas à cette question?

M. Benjamin: Il ne peut pas.

M. Boudria: Il ne le sait probablement pas. Il n'a pas non plus répondu à la question n° 313 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 28 mars dernier au sujet de ce qu'il en a coûté pour rénover, redécorer et meubler en neuf les bureaux des ministres.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Cela s'apparente à un discours.

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est vraisemblablement parce que ces bureaux avaient été laissés dans une condition déplorable. Cependant, je prends note des questions et tenterai d'y répondre.

M. Boudria: C'est une accusation.